

Le CTR d'installation suite aux élections professionnelles du 6 décembre 2018 s'est tenu ce mercredi 5 juin. Après la lecture des déclarations liminaires de 3 des organisations syndicales présentes et l'approbation du PV du précédent CTR, un membre CFDT a été désigné en tant que secrétaire adjoint pour ce comité (le secrétariat est tournant et tenu par une des 4 OS à chaque réunion)

Comme après chaque élection, les organisations syndicales ont amendé et validé le règlement intérieur à l'unanimité.

NE BADINONS PAS AVEC LA SECURITÉ !

FEUILLE DE ROUTE SIMU 2025

Le président nous a indiqué que la feuille de route 2019-2025 présentée lors du précédent CTR a été validé par le chef d'état-major des armées et ne devrait donc plus trop évoluer. Les directeurs d'EP ont été informés et il leur a été demandé de l'explicitier à l'ensemble des personnels. En 2019, ce qu'il faut retenir principalement c'est un audit par une société extérieure afin d'analyser les flux de munitions, le but final étant de mieux maîtriser les activités logistiques.

ETUDES DE SÉCURITÉ

Le plan de charge des EST a été une nouvelle fois évoqué. Les difficultés remontées depuis plusieurs années n'ont pas trouvé de solutions pour le moment. Le recours à la sous-traitance est, de notre point de vue, inefficace étant donné le nombre de corrections voire de réécriture par les personnels du SIMu qui ne connaissent même pas le cahier des charges de l'entreprise sous-traitante. A cela s'ajoute les rejets de plus en plus nombreux de la part de l'IPE qui font augmenter les délais de validation. Pire, il semblerait que les inspecteurs n'ont pas les mêmes grilles de lecture des études si bien que les rédacteurs ne peuvent s'appuyer sur celles validées pour rédiger les suivantes. Cette problématique doit être remontée lors des bilatérales entre le SIMu et l'IPE.

SITUATION DES EFFECTIFS

Le SIMu est toujours en sous effectifs autant pour les personnels civils que pour les personnels militaires. Les recrutements se poursuivent sur un bon rythme jusqu'en 2025. Le recrutement d'emplois réservés (4139-3) ne sera plus possible que pour les blessés de guerre. 2019

devrait donc voir les dernières embauches sous cette forme. Il est prévu le recrutement de 61 ouvriers d'état pour l'ensemble du SIMu sur la période 2020-2025 sachant que seuls les chiffres pour 2020 sont validés et confirmés (14 en tout). Pour la suite, tout sera réévalué en fonction des mouvements de personnels dans notre chaîne d'emploi. Sur la période, 17 postes d'ouvriers d'état seront transformés en postes militaires au fur et à mesure des départs.

AVANCEMENT DES PERSONNELS CIVILS

Il a été fait un point sur les avancements des ouvriers pour 2019. Le SIMu n'a pas à rougir sur le nombre obtenu au regard du taux interministériel. Néanmoins, la **CFDT** a évoqué le peu d'avancement en HG en 2019 alors même que cette population est souvent âgée et proche de la retraite. Ne pouvant se fier aux données d'une seule année, nous avons demandé à ce qu'une analyse sur une période plus importante soit réalisée afin de vérifier qu'aucun EP ne soit défavorisé.

Pour ce qui concerne l'avancement des fonctionnaires, le colonel Lancia estime que ces derniers ne sont pas lésés voire même qu'appartenir à une petite entité permet d'avoir une meilleure gestion de proximité, notamment par une meilleure connaissance des dossiers. La **CFDT** demandera à ses élus en CAP s'ils ont la même vision des choses.

RIFSEEP-IFSE

Le corps des Adjoints administratifs a intégré ou adhéré au RIFSEEP le 1^{er} décembre 2014. Une clause de revoyure est prévue tous les 4 ans pour ceux qui n'ont pas changé de fonction. Dans ce cadre, une revalorisation automatique

d'une valeur de 250€ de leur IFSE leur sera appliquée et versée en septembre en même temps que le CIA. La clause stipulait que pour les agents n'ayant pas atteint leurs objectifs, cette revalorisation serait nulle mais cela ne concerne aucun agent du SIMu.

Pour ce qui concerne le corps des ATMD, l'échelon central est en train de constituer un dossier à destination de la DRH-MD pour la requalification du groupe IFSE des gardiens veilleurs étant réarmés. Ces derniers sont classés dans le groupe 2 soit dans un groupe avec un degré d'exposition le moins élevé. L'EC espère un retour de cette étude en septembre et la **CFDT** a demandé s'il serait procédé à un effet rétroactif.

RASSEMBLEMENT DE LA PROFESSION

En avril a eu lieu un séminaire réunissant divers pyrotechniciens sur la monographie de la profession. Si l'ensemble des participants a apprécié les discussions, cette réunion a mis en évidence la disparité des rôles des pyros selon les établissements, selon l'armée voire même au sein d'une même armée d'origine. La formation dispensée est un des gros points à améliorer. Si la formation groupe VI a été validée au CTM et ne devrait pas voir de changements importants avant un certain temps, celle prévue pour les groupes VII sera sans doute repoussée pour une validation au premier semestre 2020. Pour la **CFDT**, il faudrait permettre aux établissements d'intégrer les emba-

chés dans des modules complémentaires et facultatifs en fonction de leurs besoins.

MESURE DU MORAL

Un point rapide sur l'indicateur de mesure du moral au sein du SIMu nous a été présenté. Si les taux de participation et de satisfaction global sont en adéquation avec ceux du ministère des Armées, l'échantillon sondé n'est pour le moment pas représentatif. Un nouveau point sera fait fin 2019 lorsque 50% des personnels auront été sollicités.

RPS

Les sujets remontés par les OS ont permis de mettre en exergue les situations de RPS non clôturés à ce jour. Tous les établissements n'ont pas mis en place des cellules pluridisciplinaires, quelques cas sont remontés et sont en cours de traitement au sein des EP.

SUJETS DIVERS

En ce qui concerne le télétravail, le général estime qu'il n'a pas besoin de mettre en place un cadrage et laisse la main sur ce dossier aux chefs d'établissement vu le nombre restreint de demandes.

En septembre sera procédé à une nouvelle prospection pour continuer à renforcer l'effectif en Guyane. Ce dispositif pourrait être élargie aux autres dépôts OM s'il y avait des besoins.



Ce comité technique s'est une nouvelle fois déroulé dans un bon état d'esprit propice aux échanges. Le prochain CTR se déroulera le 20 novembre.

*La **CFDT** était représentée par Stéphane Quinquis (Brest), Serge Guillotel (Coëtquidan) et Anthony Jimenez (Miramas)*

N'hésitez pas à leur remonter tous les sujets que vous voulez voir abordé lors de cette instance de concertation



Comité technique de réseau (CTR) du SIMu Déclaration liminaire

Monsieur le directeur, Mesdames, Messieurs,

Ce premier CTR pour 2019 se tient quelques jours après l'adoption à l'assemblée nationale du projet de réforme de la fonction publique. Si certains points de ce texte peuvent avoir un impact positif, l'intégralité de ce projet nous mène vers une régression inadmissible, tant sur le statut qu'au point de vue du dialogue social.

Les représentants CFDT espèrent que cette loi n'aura pas de conséquences ou d'impact négatif sur le fonctionnement de nos instances ni sur les échanges que nous pouvons attendre dans ce comité technique spécifique SIMu. Si le comité social d'établissement remplace dans le futur les CHSCT que nous connaissons, les représentants devront y travailler à temps complet. Déjà, à l'EP Provence Méditerranée, le fonctionnement du CHSCT est inefficace, les élus ne pouvant faire le tour des établissements chaque trimestre et les réunions en visioconférence sont inadaptés étant donné le nombre de représentants.

La réforme des commissions d'avancement pour les ouvriers d'état qui a été imposée ne fonctionne déjà pas de façon correcte. Comment peut-on comprendre que des organisations non représentatives au CTM ni élus lors des élections professionnelles du 6 décembre puisse participer aux premiers débats lors des pré-réunions et recevoir tous les documents confidentiels « personnels civils » sans aucune légitimité pour cela. Pour la CFDT, ce fonctionnement est à revoir d'urgence pour qu'en 2020 seuls les élus et mandatés des organisations syndicales représentatives de l'instance aient accès à ces données.

Au sein du SIMu, la CFDT s'inquiète du possible recrutement de contractuels en remplacement d'agents ayant le statut de fonctionnaire si le projet de loi va à son terme. De plus, d'après les informations en notre possession relatives à la réforme des retraites à venir, le statut de militaire pourrait devenir beaucoup moins attractif qu'aujourd'hui. Sur ce point et loin d'être contre une réforme systémique des retraites, il y aurait un risque non négligeable de voir bon nombre de militaires quitter le ministère et s'en aller sous d'autres cieux plus cléments. Le MinArm en tant qu'employeur devra alors trouver des moyens pour conserver l'attractivité du statut mais également des métiers exercés. A cela s'ajouteront les départs de civils toujours plus nombreux. Le plan de recrutement pour les prochaines années doit être ambitieux pour éviter la perte de compétence. La CFDT vous demande également d'harmoniser le niveau de recrutement des futurs Pyrotechniciens. Il n'est pas normal de voir certains établissements faire des recrutements en imposant un niveau BAC PRO ou BTS quand d'autres se contentent de niveaux CAP ou BEP. Les recrutés se retrouvant tous au CFD à Bourges et ayant un même diplôme à la fin de la formation, il est illogique de faire de la discrimination dès le départ.

La formation à Bourges devrait être articulée autour d'un socle commun obligatoire suivi de modules facultatifs à la discrétion des établissements. Ces derniers n'ont pas tous le même fonctionnement ni la même fonction, c'est à la formation de s'adapter aux besoins du SIMu et pas l'inverse.

Les syndicats n'ayant pas eu accès au questionnaire de l'indicateur de mesure du moral, il nous est impossible d'analyser les chiffres communiqués. Néanmoins, ceux-ci nous semblent inquiétants. Si seuls 61% des répondants sont satisfaits de leur situation au sein du SIMu, les nouvelles dispositions à venir risquent de faire chuter ce taux....

Enfin, la CFDT vous demande pour les prochains CTR de respecter les délais de transmission des documents, seul moyen pour nous de pouvoir préparer cette réunion.

La CFDT vous remercie pour votre attention.